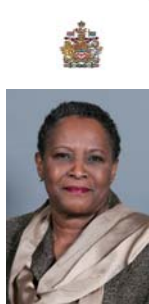


Vivian Barbot

Députée de Papineau

3730, boulevard Crémazie est, bureau 201
Montréal (Québec) H2A 1B4
Tél.: 514-593-6020
Fax : 514-59-6023



Mot de madame Vivian Barbot
Députée de Papineau

A l'âge où la plupart d'entre nous pensent à se retirer quelque peu de la vie active, j'ai sollicité, puis reçu de la population de

Papineau, le mandat de la représenter sur la scène fédérale. C'est un honneur que j'ai accepté en ayant pleinement conscience de la responsabilité qui m'incombe.

Dans un comté aussi diversifié que Papineau, les défis sont grands à plusieurs niveaux. Autant les enfants que la population adulte font face à des besoins que nous, politiciens et politiciennes, devons prendre en compte, afin de proposer des solutions à court, moyen et long terme.

La situation des personnes âgées, est une problématique particulière qui requiert une attention toute spéciale. Pour ma part, parce que je considère faire partie de ce groupe d'âge et aussi parce qu'il s'agit d'un devoir social, je veux être en mesure de porter avec force les revendications de l'AQDR. Pour cela, je vous invite à continuer le dialogue entamé avec moi pour que je sois en mesure de vous représenter convenablement. Par ailleurs, soyez assuré que je suis à votre disposition pour toute question que vous jugerez pertinente.

Vivian Barbot, Députée de Papineau
Porte-parole officielle du Bloc Québécois
en matière de Langues officielles et de Francophonie



Massimo Pacetti

Député
Saint-Léonard / Saint-Michel

Bureau
5450, Jarry E., Bureau 102
Saint-Léonard (QC) H1P 1T9
Tél.: 514-256-4548
Télé.: 514-256-8828

Canada



Une sortie plein air au Mont St-Hilaire est offerte gratuitement, par la

compagnie BBA, aux personnes âgées. Au programme: 1er parcours en autobus, dîner à midi, 2e parcours, collation et à 3h30, retour à Montréal.
Réservations : 374-7943

AQDR

Saint-Michel

INFO-3^e ÂGE

Journal LE CONTACT

7501, François-Perrault, bur. 8
Montréal QC H2A 1M1
Téléphone : (514) 374-7943
Télécopieur : (514) 374-4916
aqdrstmichel@bellnet.ca

Vol.6, mai 2006

Mot du président,

Au nom de l'A.Q.D.R St-Michel j'ai le plaisir de vous transmettre le bilan des activités de l'année 2005-2006. Fidèle à l'objectif qu'elle s'est donnée depuis l'an 2003, date à laquelle l'organisme mettait en place une infrastructure de travail pour réorienter son action et respecter ainsi sa mission. Nous sommes fiers du résultat car peu de participation des membres caractérisait cette époque. Pourtant en 2006, trois ans plus tard, nous avons plusieurs membres qui participent régulièrement dans la gestion de l'organisme tout en ayant de responsabilités de travail. Six membres sont prêts à piloter le nouveau système informatisé INFO 3^E ÂGE et un membre assure le tout nouveau projet pilote « AQDR J'écoute ». Il importe de souligner le travail effectué par les membres bénévoles en espérant que l'année 2006-2007 sera aussi motivante. Les aînés pourront ainsi profiter de façon tangible de leur expertise.

Pierre Mayeu

Journée internationale pour contrer les abus envers les aînés 16 juin

L'AQDR fait partie du Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés (RQCAA) et cette année elle participe à la campagne de sensibilisation provinciale qui se tient les mois d'avril et mai 2006.

L'ampleur du problème sur les mauvais traitements envers les aînés est assez important pour qu'il soit sujet de discussion à l'organisation des Nations Unies (Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid 2002). C'est un appel notamment à l'élimination de toutes les formes de délaisement, de sévices et de violence à l'égard des personnes âgées par la sensibilisation des professionnels et l'éducation du grand public au problème de la violence.

Pour souligner cette journée, « Madeleine s'explique » un DVD de sensibilisation face à l'abus envers les aînés sera présenté le 26 mai 2006 à midi lors du dîner de l'AQDR, soyez tous les bienvenus !

N'oubliez pas de faire votre réservation au numéro de l'AQDR !

L'AQDR ST-MICHEL tient à vous inviter à l'assemblée générale annuelle, le 26 mai 2006 à 13h30, à la Maison du citoyen, votre maison.



Juin, mois de sensibilisation pour contrer l'abus envers les aînés

(Beatriz Ferrada)

Le mois de juin est considéré le mois de la prévention face aux mauvais traitements envers les aînés. L'AQDR veut dénoncer ces situations par l'information, par les conférences, les représentations auprès du milieu et la sensibilisation des principaux affectés, les aînés.

Les mauvais traitements

Nous entendons souvent parler de négligence, mauvais traitements, abus envers les aînés. Mais qu'entendons-nous par ces termes?

Podnieks et Pillemer (1990), définissent la **négligence** comme «l'absence d'un geste par un pourvoyeur de soins, qui ne répond pas aux besoins nécessaires de l'aîné, jusqu'à concurrence de deux à dix fois au cours de la dernière année». Autrement dit, c'est l'omission d'un acte essentiel au bien-être ou à la sécurité de la personne âgée. La négligence est identifiée comme une catégorie des mauvais traitements. Différents termes sont utilisés pour désigner les mauvais traitements :



abus, violence, négligence ou atteinte à l'intégrité de la personne. Le concept donné pour définir l'**expression mauvais traitements** à l'égard d'un aîné «doit être comprise le plus souvent dans le sens de tort causé par un individu à un adulte placé en situation de vulnérabilité ou en partie à cause de son âge».

Le tort causé ne se limite pas toujours à la violence physique; il peut consister en violence psychologique, en exploitation financière ou matérielle, ou en négligence des besoins sanitaires ou personnels de l'aîné», (Gouvernement du Canada, 1993). L'**abus** est défini par le Comité sur l'abus exercé à l'endroit des personnes âgées mis en place par le MSSSQ (1989) comme «une action directe ou indirecte destinée à porter atteinte à une personne ou à la détruire, soit dans son intégrité physique ou psychique, soit dans ses possessions, soit dans ses participations symboliques».



Cependant, la détection de l'abus et des mauvais traitements reste une tâche extrêmement complexe et difficile en grande partie par le déni du problème de la part de la victime ainsi que par le maltraitant. En effet, le sentiment de gêne, la peur d'être abandonnée ainsi que la peur d'être placée (Fulner, 1989; Milligan, 1990) fait en sorte que l'abus n'est pas toujours dénoncé. Ces chercheurs soutiennent qu'il existe différents facteurs individuels, environnementaux et organisationnels responsables du déclenchement de tels actes d'abus associés à l'abuseur et à la victime.



L'ampleur du problème sur les mauvais traitements envers les aînés est assez important pour qu'il soit sujet de discussion à l'organisation des Nations Unies (Deuxième assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid 2002). Il appelle notamment à l'élimination de toutes les formes de délaissement, de sévices et de violence à l'égard des personnes âgées par la sensibilisation des professionnels et l'éducation du grand public au problème de la violence.

Aide juridique : une plus grande accessibilité



Depuis le 26 janvier dernier, de nouveaux barèmes permettent à plus de personnes d'être admissibles à l'aide juridique. Ces barèmes seront augmentés graduellement le 1er janvier de chaque année jusqu'en 2010. Ils seront également indexés chaque année à compter du 1er janvier 2007. Ainsi, les barèmes pour l'admissibilité gratuite sont maintenant les suivants (pour un revenu annuel maximal):

Personne seule	9 695 \$
Un adulte et un enfant	13 186 \$
Un adulte et deux enfants ou plus	15 403 \$
Deux conjoints sans enfant	13 622 \$
Deux conjoints avec un enfant	16 057 \$
Deux conjoints avec deux enfants ou plus	18 274 \$

De plus, il est possible de bénéficier de l'aide juridique moyennant le paiement d'une contribution de 100 \$ à 800 \$, pour une personne seule gagnant jusqu'à 13 816 \$ et pour une famille avec deux enfants gagnant jusqu'à 26 041 \$. Information : www.csj.qc.ca ou Services Québec (1 800 363-1363)

IMPÔT 2006

Ayant fait les impôts de plusieurs membres, nous nous sommes aperçus qu'ils devaient déboursier entre 59 et 120 \$. Nous vous suggérons donc de téléphoner aux gouvernements fédéral (et provincial et de vous faire retenir 25\$ par mois pour la rente du Québec (514.873.2433) et pour votre Pension de Vieillesse (1.800.277.9915). À la fin de l'année, votre déboursé sera nul. Ce qu'il faut bien comprendre: c'est que cette situation ne concerne que les personnes qui ont eu à payer de l'impôt pour 2005 aux montants mentionnés précédemment (59\$ et 120\$).



Trucs indispensables : un membre a expérimenté comment ramollir la cassonade. Vous coupez une pomme en quartiers et vous la placez à l'intérieur et vous fermez le couvercle, quatre heures plus tard, le tour est joué.

Pour redonner l'éclat à un soulier en cuir vernis, frottez-le avec une pelure de banane et polir